

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUIN 2017



Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

13 membres présents.

2 absents - Alain Collonjon et Danielle Navrot - excusés.

COMPLEXE D'ANIMATION RURAL :

Nous disposons avec le C.A.R. d'un ensemble qui compte parmi les plus appréciés de la région. Cependant son taux d'occupation reste perfectible, ce qui nous permettrait d'en éponger un peu plus la charge financière. Pour en améliorer l'attractivité, nous pensons le doter de matériels de vidéo-projection.

Une première approche a permis d'évaluer le coût de l'opération à environ 2500 € pour la salle du haut (1 écran + 2 enceintes + 1 vidéo-projecteur) et 700 à 900 € environ pour la grande salle du bas (1 écran).

Dans le même ordre d'idées, compte tenu des réunions de plus en plus fréquentes liées entre autres à l'intercommunalité, nous pensons également équiper la mairie pour environ 1500 € (1 écran + 1 vidéo-projecteur). Antoine Colombo, qui nous a présenté ces chiffres, est en quête d'autres devis. Nous vous tiendrons informés des futures décisions en ce sens.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Au plan financier, les marges de manœuvre des communes sont, vous le savez, de plus en plus réduites. Et malheureusement nous ne dérogeons pas à la règle. Il est cependant décidé à l'unanimité de reconduire les subventions aux associations, selon la répartition suivante :

ACCA :	_____	190 €
Boules :	_____	240 € (Cette association participe aux TAP)
Pompiers :	_____	105 €
Classards :	_____	140 €
Centre Culturel de Goutelas :	_____	140 €
Comité des Fêtes :	_____	210 €
FNACA :	_____	60 €
Gym volontaire :	_____	140 €
Fardelets :	_____	140 €
Ludothèque :	_____	85 €
Sou des Ecoles :	_____	215 €
Tennis :	_____	140 €
Foot (ESCM) :	_____	140 €

Vous pouvez noter qu'une association, celle des Aînés Ruraux, a disparu, faute de bonnes volontés pour reprendre le flambeau. Nous espérons que ce vide sera vite comblé. Le CERF par contre, a déposé une demande. Bien que celle-ci soit depuis longtemps la seule manifestation de son intérêt pour la commune, il est décidé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 140 € (9 voix pour, 1 abstention, 3 contre). Il est bien précisé que cette subvention est ponctuelle et ne préjuge en rien de décisions futures.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL :

Nous avons reçu une demande d'achat pour un parcelle de terrain (environ 200 m²) jouxtant la propriété d'un habitant de la commune, opération destinée à faciliter un futur découpage. Cette proposition est examinée en détail, puis, mise au vote, adoptée à l'unanimité.

REUNIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS :

Rappel des différentes commissions auxquelles les conseillers sont invités à participer :

- Déchets – Ordures ménagères – Environnement.
- Aménagement.
- Moyens Généraux.
- Développement.
- Voirie.
- Service à la population – Citoyenneté.
- Cycle de l'eau.

Les dates sont communiquées en temps utile à la Mairie et aux intéressés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Assurance Protection Juridique : Une assurance « Protection Juridique » nous est proposée par l'A.M.F. (Association des Maires de France) au prix de 300 € à l'année. Cette proposition est adoptée.
- Elections législatives: Le planning des permanences au bureau de vote a été arrêté pour les 11 et 18 juin prochains, de 8 h à 18 h.
- Elections sénatoriales : il nous est fait obligation de réunir le conseil municipal le 30 juin 2017 pour procéder à la désignation parmi ses membres de 3 titulaires et de 3 suppléants chargés de représenter la commune pour ce scrutin. Dont acte...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30 mn.